

Motion 2141

pour un stade du Grand Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la volonté du Conseil d'Etat de faire vivre le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- la création récente du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève ;
- la Charte 2012 du Projet d'agglomération Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise,

invite le Conseil d'Etat

- à négocier, en concertation avec le GLCT Grand Genève, avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) afin que le stade de Genève puisse bénéficier d'une dérogation de l'UEFA au principe de territorialité, en faveur du club Evian-Thonon-Gaillard ;
- à intercéder, dans le cas favorable où cette dérogation serait accordée, auprès des entreprises concernées, pour que le stade de Genève puisse héberger le club français régional Evian-Thonon-Gaillard pour les matches de Ligue 1.